

Centre logistique de Milton : Rapport du troisième trimestre de 2022

Pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2022

1.0 Aperçu du projet

Le centre logistique de Milton (le « projet ») a été l'objet d'une évaluation environnementale fédérale qui s'est échelonnée sur plusieurs années et a débouché sur une décision du gouvernement fédéral le 21 janvier 2021, une autorisation du ministère des Pêches et des Océans le 23 juillet 2021 et une décision de l'Office des transports du Canada le 22 novembre 2021. Le projet est assorti de plus de 300 conditions visant à protéger les collectivités et l'environnement, dont l'obligation de produire des rapports trimestriels décrivant la façon dont le CN a géré la rétroaction reçue relativement au projet.

2.0 Résumé des activités de construction

Les travaux de construction du projet ont commencé le 17 janvier 2022 avec les [activités de la phase 1](#) (voir le calendrier de construction 15.2). Au cours du troisième trimestre de 2022, les travaux au chantier ont consisté notamment à exécuter les activités suivantes : nivellement; suite de la construction hors circuit de l'étang de gestion des eaux de pluie 2 et des dégorgeoirs; construction du canal de déviation du tributaire A et des ouvrages d'habitat connexes ainsi que de parties des ponceaux 2A et 2B; construction hors ligne du canal de déviation du ruisseau Indian Creek et des ouvrages d'habitat connexes; et construction d'un remblai antibruit le long de Lower Base Line et de la limite est du terrain. Dans le cadre des travaux d'amélioration environnementale, plus de 300 arbres ont été plantés sur les lieux à ce jour. Le contrôle environnemental et les programmes de contrôle et de suivi environnementaux se poursuivent, y compris ceux qui se rapportent aux eaux de surface, aux eaux souterraines, à la qualité de l'air, à la faune et à la végétation.

Toutes les activités sont exécutées selon les conditions énoncées dans la [déclaration de décision](#) du gouvernement fédéral.

2.1 Photos du chantier

Les images qui suivent illustrent les divers travaux de construction qui ont eu lieu au cours de la période visée.



2.1.1 Déviation du tributaire A – Figures 1a, 1b et 1c



Figure 1a – 1^{er} septembre 2022



Figure 1b – 1^{er} septembre 2022



Figure 1c – 1^{er} septembre 2022

2.1.2 Enlèvement du barrage de castor – Figures 2a, 2b, 2c et 2d



Figure 2a – 24 août 2022



Figure 2b – 24 août 2022



Figure 2c – 1^{er} septembre 2022



Figure 2d – 1^{er} septembre 2022

2.1.3 Déviation du ruisseau Indian Creek – Figures 3a, 3b, 3c et 3d



Figure 3a – 9 août 2022



Figure 3b – 9 août 2022



Figure 3c – 26 août 2022



Figure 3d – 11 août 2022

2.1.4 Batardeau du petit étang fermier – Figures 4a et 4b



Figure 4a – 10 août 2022



Figure 4b – 1^{er} septembre 2022

2.2 Proposition de modification de l'oléoduc de Sun-Canadian

Comme il est indiqué dans le rapport du troisième trimestre de 2022, le 8 avril 2022, le CN a soumis à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) une proposition visant à reconfigurer une partie de l'oléoduc de Sun-Canadian existant afin de permettre la construction du terminal intermodal proposé. L'oléoduc existant, qui est constitué de deux conduites distinctes franchissant la propriété du CN dans l'axe sud-est – nord-est, se trouve dans une emprise qui passe dans la partie nord-ouest du projet de terminal intermodal proposé. À la suite de discussions avec Sun-Canadian, le plan préliminaire a été raffiné. Au lieu de relocaliser l'oléoduc à l'extrémité nord du terminal proposé, à une profondeur variant entre 3 mètres et 6 mètres, celui-ci resterait à l'endroit actuel, mais serait enfoui plus profondément, soit à environ 14 mètres. Ce plan amélioré a beaucoup moins de répercussions que le plan préliminaire.

En vertu de la condition 2.17 de la déclaration de décision du gouvernement fédéral, le CN est tenu d'aviser l'AEIC par écrit des changements proposés qui auraient pour effet de modifier la description du projet énoncée dans la déclaration de décision. Le CN a soumis sa [proposition de changement à la conception et à la construction de l'oléoduc de Sun-Canadian](#) à l'AEIC le 8 avril 2022.

Le 6 juin 2022, l'AEIC a établi une [période de consultation publique](#) de 21 jours au cours de laquelle les parties intéressées pouvaient exprimer leur point de vue relativement à la reconfiguration améliorée d'une partie de l'oléoduc de Sun-Canadian. La proposition du CN a été publiée sur la page Web du Registre canadien d'évaluation d'impact avec l'*Analyse préliminaire des changements proposés par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada au projet de pôle logistique de Milton* de l'AEIC, qui concluait que le plan optimisé de reconfiguration de l'oléoduc n'entraînerait pas d'effets environnementaux négatifs autres que ceux mentionnés dans le rapport de la commission d'examen conjoint et n'aurait pas non plus d'effets environnementaux négatifs supplémentaires ni de répercussions sur l'exercice des droits des groupes autochtones. Les points de vue ont été accueillis jusqu'au 27 juin 2022 et publiés en ligne dans le dossier du projet. On trouvera [en ligne](#) les points de vue présentés par Pêches et Océans Canada, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Ressources naturelles Canada, la municipalité régionale de Halton et le public.

L'AEIC a examiné le changement au projet proposé par le CN et les points de vue exprimés pendant la période de consultation. Le 26 juillet 2022, l'AEIC a [approuvé](#) le changement proposé et par la suite modifié la [déclaration de décision](#) d'évaluation environnementale.

Les travaux préparatoires sur l'oléoduc de Sun-Canadian ont commencé au début du mois de septembre et le forage sous la voie principale, le 9 septembre.

2.3 Rencontres avec les organismes de réglementation

Le CN rencontre régulièrement des représentants des organismes de réglementation intéressés, en personne ou virtuellement : AEIC, Pêches et Océans Canada, Santé Canada, Office des transports du Canada et ECCC.

Des réunions ont eu lieu le 12 juillet 2022, le 9 août 2022 et le 13 septembre 2022. S'il n'y a pas de rencontre au chantier, les organismes participants reçoivent une visite virtuelle ou un journal photo du chantier. Les organismes de réglementation n'ont signalé aucun problème ni infraction.

Des réunions avec ECCC ont également eu lieu le 15 juillet et le 26 septembre pour discuter de points techniques sur des sujets d'intérêt mutuel, notamment des mesures d'atténuation et des observations de tortues pendant la construction et les caractéristiques des clôtures d'exclusion.

2.4 Avis de travaux en vertu de l'article 8

Conformément à l'article 8 de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* de Transports Canada, le CN a avisé les parties susceptibles d'être touchées du début des travaux de construction du passage inférieur de Lower Base Line le 18 juillet 2022. Des avis de travaux projetés ont été transmis à la municipalité de Milton ainsi qu'aux propriétaires des résidences limitrophes du chantier, indiquant la portée des travaux de construction du passage inférieur et les coordonnées à utiliser pour obtenir de plus amples renseignements. Conformément à la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, les destinataires ont eu l'occasion de signifier leur opposition aux travaux projetés pour le motif qu'ils portent atteinte à leur sécurité ou à celle de leurs biens dans les 60 jours de la réception de l'avis. La municipalité de Milton a soumis des commentaires le 12 septembre 2022.

L'avis de travaux en vertu de l'article 8 concernant l'écoulement des eaux du projet a été transmis aux parties susceptibles d'être touchées le 17 janvier 2022. La période des commentaires a pris fin le 17 mars 2022. Le CN a répondu par écrit à Transports Canada relativement aux interrogations et aux préoccupations relatives à l'écoulement des eaux le 15 juillet 2022, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*.

3.0 Engagement auprès de la collectivité

En 2021, le CN a annoncé la mise sur pied du comité de consultation des collectivités (le « comité ») concernant le centre logistique de Milton dans le contexte de ses communications et de son engagement continu auprès de la collectivité relativement au projet. Le CN a choisi de former le comité dans le cadre du [processus de communication assurant la liaison avec la collectivité](#) prescrit par le gouvernement fédéral (voir les documents du projet). Le comité est dirigé par des cofacilitateurs indépendants et ses membres représentent la collectivité, les milieux de l'environnement, des affaires et de l'éducation postsecondaire ainsi que d'autres intérêts à Milton et dans la région de Halton. Le comité est un forum qui permettra au CN d'obtenir la rétroaction des groupes autochtones et des intervenants locaux avant et pendant la construction et l'exploitation du centre.

Les activités du comité de consultation des collectivités au cours du troisième trimestre ont compris les réunions virtuelles et en personne ci-dessous.

Date	Activité	Forme
4 août 2022	Réunion du comité de consultation des collectivités	Virtuelle
14 juillet 2022	Réunion du sous-comité du patrimoine culturel	Virtuelle
31 août 2022	Visite du sous-comité du patrimoine culturel	En personne
22 septembre 2022	Réunion du sous-comité du patrimoine culturel	Virtuelle

3.1 Réunions du comité de consultation des collectivités

La réunion du 4 août 2022 a notamment porté sur les sujets suivants : modification proposée de la reconfiguration de l'oléoduc de Sun-Canadian; construction de remblais antibruit le long de la limite est du terrain du CN et de Lower Base Line; et retrait et relocalisation de la faune. Le CN a fourni des photos aériennes des éléments suivants : déviation du tributaire A; amélioration des habitats; étang de gestion des eaux de pluie 2 (achevé) et travaux d'ensemencement et de plantation; pose d'un ponceau à l'emplacement du terminal; déviation du ruisseau Indian Creek et les travaux de protection connexes, avec mention à l'effet qu'il s'agit d'une tâche plus importante que la déviation du tributaire A; et dépôt en vue de la relocalisation de l'oléoduc de Sun-Canadian. Le sous-comité du patrimoine culturel a présenté un aperçu des enjeux et des activités qui sont actuellement étudiés relativement à l'utilisation future de quatre propriétés dont il est question dans les [rapports sur la réutilisation et l'entretien du patrimoine](#).

À la suite des demandes de renseignements supplémentaires de membres du comité concernant la planification des transports, deux représentants de la municipalité régionale de Halton ont participé à la réunion à titre d'invités pour présenter un aperçu du processus de planification de la municipalité régionale. Comme il a été convenu par toutes les parties, les représentants du CN ont quitté la réunion avant la présentation des invités. Les sujets ci-dessous ont notamment été abordés :

- Aperçu de l'administration et du processus de planification des transports
- Développement dans la municipalité de Milton de 2011 à 2021
- Planification des transports en fonction de la croissance de la municipalité régionale de Halton jusqu'en 2031 (post-ROPA 38)
- Modification du plan régional officiel 38 (*Regional Official Plan Amendment 38 – ROPA 38*)
- Plan cadre de transport de 2011 (*Transportation Master Plan – The Road to Change*)
- Plan cadre de transport en vigueur (2015) (*Active Transportation Master Plan*)
- Frais de développement

- Processus et études d'évaluation environnementale municipale
- Perspectives de croissance dans Milton et construction d'améliorations en matière de transport à Milton d'ici à 2031
- À plus long terme – Actualisation du plan officiel (nouveau ROPA) et du plan cadre intégré
- Étude de développement des transports : comment, quoi, quand et orientation

3.2 Réunions du sous-comité du patrimoine culturel

L'intérêt des membres du comité à l'égard des bâtiments patrimoniaux du chantier mentionnés dans les [rapports sur la réutilisation et l'entretien du patrimoine](#) a donné lieu à la création d'un sous-comité du patrimoine culturel pour formuler des recommandations sur les usages futurs possibles. Au cours du trimestre, le sous-comité s'est réuni à trois reprises (le 14 juillet, le 31 août et le 22 septembre 2022) pour discuter des choix possibles relativement à la réutilisation ou à la relocalisation de ces bâtiments et/ou à la documentation s'y rapportant. Le sous-comité a exposé ses progrès à la réunion du 4 août 2022 du comité de consultation des collectivités et continue d'étudier les choix possibles. Le 31 août, des membres du sous-comité, les cofacilitateurs du comité, un représentant du CN et un représentant de Stantec ont participé à une visite des bâtiments mentionnés dans les rapports sur la réutilisation et l'entretien du patrimoine.

3.3 Rapport d'avancement du comité

Le comité de consultation des collectivités, sous la direction de ses cofacilitateurs, a rédigé un document qui fait état de ses activités au cours des derniers mois et que les membres peuvent transmettre à leurs groupes d'intervenants. Le document fournit des renseignements relativement au projet et aux sujets abordés, sans information publique provenant du CN. Les membres du comité ont trouvé le document utile et ont convenu que le rapport d'avancement devrait être produit périodiquement pendant l'année. La deuxième édition du rapport à être utilisé par les membres a été achevée le 22 août 2022.

4.0 Consultation des collectivités autochtones

Le CN continue de rencontrer régulièrement la Première Nation des Mississaugas de Credit par le truchement d'un groupe de travail créé pour communiquer de l'information relativement au projet, fournir aux membres des occasions de participer aux programmes sur le terrain et trouver des débouchés économiques dans le cadre du projet et dans la zone d'activité du CN.

Le CN continue de dialoguer avec les Six Nations de Grand River relativement au projet et de fournir aux membres des occasions de participer aux programmes sur le terrain.

Le CN rencontre régulièrement la Nation huronne-wendat pour faire le point sur le projet et fournir aux membres des occasions de participer aux programmes sur le terrain.

Un représentant de la Nation huronne-wendat siège au comité de consultation des collectivités. La Première Nation des Mississaugas de Credit et les Six Nations de Grand River sont toujours invitées à prendre part au comité de consultation des collectivités, qu'il s'agisse d'en devenir membre permanent, d'assister aux réunions ou de faire des présentations au comité.

5.0 Publications sur le site Web du projet de Milton du CN

En septembre, le CN a intégré le site Web du projet, cnmilton.ca, à son site Web principal, cn.ca. La nouvelle présentation du site Web tient compte de la rétroaction du comité, qui avait souligné des enjeux relativement au fonctionnement de cnmilton.ca. L'adresse du site continuera d'être utilisée pour toutes les communications externes; toutefois, certains liens préalablement communiqués ne seront plus accessibles.

Le document ci-dessous a été publié sur le site Web du CN au cours de ce trimestre :

Rapport annuel

- [Rapport du deuxième trimestre de 2022](#)

6.0 Rétroaction et prise en considération des points de vue

Conformément à la section 2.2.2 du plan de communication assurant la liaison avec la collectivité, les moyens ci-dessous ont été mis à la disposition des parties susceptibles d'être touchées et de la population en général pour se faire entendre auprès du CN :

- a) Ligne de renseignements généraux du CN
- b) Comité de consultation des collectivités
- c) cnmilton.ca
- d) Ligne d'urgence
- e) Centre d'information sur le projet
- f) Engagement auprès des administrations locales
- g) Réseaux sociaux
- h) Protocole de signalement des plaintes relatives au bruit

Il est également possible de fournir une rétroaction par d'autres moyens, notamment en communiquant par courriel directement avec des membres du personnel du CN, des entrepreneurs ou d'autres services internes du CN sur des sujets précis.

Voici un résumé de la rétroaction reçue au troisième trimestre de 2022 (de juillet à septembre 2022). Ce tableau classe les points de vue exprimés par les parties susceptibles d'être touchées en thèmes clés, en indique la source et explique l'examen effectué par le CN ainsi que les mesures prises. Comme le prescrit la condition 4.9.3, cela comprend les plaintes relatives au bruit reçues et les mesures prises à cet égard au cours du trimestre.

6.1 Prise en considération par le CN de la rétroaction des collectivités et des intervenants

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération/mesures prises par le CN
1. Activité sur le chantier Intérêt concernant une tour sur Britannia Road et son rapport avec les travaux au chantier.	Comité de consultation des collectivités	Le CN a expliqué que la tour appartient à SBA, une société d'installations sans fil qui loue le terrain au CN. La tour n'est pas raccordée au CN ni au projet.
2. Conception et emplacement du projet - Intérêt relatif à l'accès au centre par les camions. - Intérêt relatif à l'emplacement du projet par rapport à la municipalité.	Correspondance directe	Comme réponse, le CN a fourni des adresses URL donnant accès à des cartes qui montrent l'emplacement du projet sur le site de l'AEIC.
3. Gestion et retrait d'animaux Intérêt relatif à l'enlèvement du barrage de castor du ruisseau Indian Creek et à la trappe des castors.	Comité de consultation des collectivités	Le CN a expliqué que la relocalisation des castors est un défi, du fait qu'ils sont territoriaux de nature et survivent rarement dans un nouvel habitat, en raison du stress occasionné par le déplacement et le nouvel environnement. L'entrepreneur a retenu les services d'un trappeur accrédité pour capturer le castor avant l'enlèvement du barrage. Le CN étudiera les options concernant la réutilisation de la fourrure de castor en fonction des suggestions des membres du comité.

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération/mesures prises par le CN
4. Habitat Suggestion en faveur de l'inclusion de la ligne de crue dans les photographies montrant l'amélioration des habitats le long du tracé du ruisseau, pour permettre de comprendre comment la végétation supportera les crues périodiques au fil du temps.	Comité de consultation des collectivités	Le CN continue de surveiller le développement des habitats et effectuera des mises à jour régulières qui porteront sur l'établissement de la végétation dans les plaines inondables.